



Bonjour,

Des ressources exceptionnelles sont mobilisées pour accompagner les établissements pour faire face à la crise liée au COVID-19 : les étudiants et professionnels de santé et les professionnels non-soignants.

L'ARS Pays de la Loire a mis en place un dispositif permettant d'articuler cette mobilisation régionale afin d'apporter une réponse au plus près des besoins, tout en permettant la solidarité entre territoires.

Nous remercions de bien vouloir relayer cet appel à volontaires sur vos réseaux sociaux, votre site internet et tout support de communication adressé à vos administrés. Vous pouvez utiliser le visuel ci-contre.

Vous êtes nombreux, professionnels, étudiants, non-soignant à vous être spontanément manifestés pour aider et contribuer à la gestion de crise COVID-19 en proximité. Nous vous en remercions sincèrement ! Retrouvez sur cette page, les modalités pour vous porter volontaire !

- **La réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME)**

Activée le 20 mars, elle vise à réponse aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle fait appel aux élèves et étudiants en santé actuellement en formation en filières para-médicales (aide-soignant, infirmiers, masseurs-kinés...) et médicales (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).

- **La réserve de mobilisation des professionnels (RMP)**

Activée le 26 mars, la plateforme renforts-COVID Pays de la Loire est ouverte aux professionnels volontaires (soignants et non-soignants) pour se faire connaître ; et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels.

Ce dispositif de mobilisation des professionnels est géré à l'échelle de chaque direction territoriale - ARS, pour les besoins non satisfaits par la réserve étudiante, si le besoin concerne des professionnels diplômés, ou s'il nécessite une compétence spécifique.

- **je suis volontaire :**

<https://ars-pdl.fr/covol/public/volontaire>

- **je suis un établissement, une structure et j'ai besoin de renforts en personnel :**

<https://ars-pdl.fr/covol/public/>

Si vous n'avez pas reçu d'identifiant, adressez la demande à ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

La réserve civique pour l'aide citoyenne

Une réserve civique est également ouverte aux acteurs publics et associatifs, aux citoyens qui souhaitent contribuer à des missions

- d'aide alimentaire aux plus démunis,
- de garde exceptionnelle d'enfants,
- de lien avec les personnes fragiles isolées,
- de solidarité de proximité

Elle est organisée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), qui travaille en partenariat étroit avec l'ARS

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

-> Vous pouvez également renvoyer vers notre site internet : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-je-me-porte-volontaire>

Nous restons à votre disposition au besoin et vous en remercions sincèrement pour votre relai.

Cordialement,

Céline MORICET AUBRY

Chargée de communication

Département communication

● Agence régionale de santé Pays de la Loire
CS 53233 - 44262 NANTES Cedex 2 - 02 49 10 40 14
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr - ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !